AVIS DE COURSE

Rassemblement de ligue CLIB (J80 - Open 5.7)

05 et 06 octobre 2019

[*Rade de Dunkerque*]

Organisé par le Yacht Club de la Mer du Nord

Grade [*5A*]

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)*,*

1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » 1.3 les règlements fédéraux,

1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

1.5 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

Les bateaux [*peuvent être tenus d'*] arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à

3.1 tous les bateaux et/ou aux bateaux du système à handicap [*Open 5.7 – J80]* .

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [*basique - côtière*] de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire lors de l'inscription a la capitainerie du YCMN le samedi 05 octobre 2019 de 10h à 11h55.. Préinscription recommandée sur www.voilefco.com

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- **leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition**

- **ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,**

- une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- le certificat de jauge ou de conformité

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

PAF : 5€/participant

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

[05*/10]* de [10h00 à [11h55]

5.2 Jauge et contrôles :

[05*/10]* de [10h00 à [11h55]

5.3 Jours de course (incluant la course *d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
[*Samedi 05 octobre]*	*[14 h* 25]	[*J80 et open 5.7*]
[*Dimanche 06 octobre*]	*[10h25*]	[*J80 et open 5.7*]

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [*15h 45*].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

[Disponibles à la confirmation des inscriptions le [samedi 15 juin 2019]

[A consulter le cas échéant sur les sites www .voilefco.com]

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront [*(construit, côtier].*

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE *(Rade de Dunkerque)*

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour [*préciser la/les classes*], la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 [*1*] courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de [*3*] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand [*3*] à [*10*] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand [*10+ 1*] courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : [*Système de Points a Minima].*

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [*le système temps sur temps].*

10. PLACE AU PORT

Mouillage gratuit 6 jours avant et 6 jours après au YCMN. Se renseigner auprès de la capitainerie

Emplacement au port : [Renseignements sur l'emplacement au port lors de l'inscription].

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU *[DP]*

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO *[DP]*

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [*Voir les Instructions de Course*]

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

[www.voilefco.com Jérôme Delecour +33 633 67 64 85].

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** *(Notice of race, sailing instructions and signals)*:

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** *(Decisions on protests concerning class rules)*:

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** *(Damages):*

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** *(Appeals and requests to a national authority):*

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** *(Compliance with class rules; certificates):*

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** *(Changes to the racing rules):*

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written

approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** *(National prescriptions):*

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** *(Protest committee):*

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** *(Procedures for appeals and requests)*:

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

ANNEXE ZONE DE COURSE

Rade de Dunkerque, délimitée par mes marques :

(Jetée est du port de Dunkerque, Sile 1, Sile 2, Dunes de Flandre, E12, E8 et E2)

Bulletin d'inscription 05-06 octobre 2019

Rassemblement de ligue 2019 – CLIB

Formulaire d'inscription à remplir et envoyer par mail à secretariat@ycmn.com ou par courrier à :
YCMN Quai des Monitors 59140 Dunkerque.
Pour faciliter l'organisation, nous recommandons de vous préinscrire en ligne sur www.voilefco.com.

1. LE BATEAU

Nom du bateau _____ Série _____
Port d'attache _____ VHF obligatoire : Fixe ☐ Portable ☐
N° de voile _____

2. LE SKIPPER

Prénom _____ **NOM** _____
eMail : _____ **Portable** _____
Numéro de Licence _____ **Club** _____
Contact en cas d'accident : _____ **Tel :** _____

Le skipper reconnait que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de décès ou de blessure ou en cas de dommage à tout bateau ou équipement.
Le skipper et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement, sur tous supports, les images qui pourraient être faites durant la manifestation.
Le skipper s'engage à respecter les règlements de l'ISAF, de la FFV, de l'Avis de course et des instructions de courses.

Signature : _____

3. L'EQUIPAGE

Nom	**Prénom**	*N° de licence*	**Sam. 05/10**	**Dim. 06/10**	*Certif. méd. OK* *(réservé à l'organisation)*
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

Avez-vous des demandes particulières au sujet de cette manifestation ?

_____
_____
_____
_____